



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professeurs des écoles

Question écrite n° 38445

Texte de la question

Mme Anne-Marie Idrac attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des élèves d'IUFM terminant leur formation en vue d'obtenir le titre de professeur des écoles. Ces étudiants souhaiteraient être suivis par un tuteur lors de leur première année d'enseignement. Ce système de tutorat avait d'ailleurs été évoqué lors de la création des IUFM mais n'a finalement pas été mis en place. C'est en effet sur le terrain que ces jeunes sont confrontés à des difficultés et à des interrogations bien réelles. Le soutien d'une personne d'expérience, un instituteur ou un professeur des écoles en poste, leur serait incontestablement très utile. Elle souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur ce sujet et les mesures qu'il pourrait prendre en ce sens.

Texte de la réponse

Les professeurs des écoles bénéficient au cours de leur première année d'affectation d'une assistance et d'un suivi dans leurs pratiques quotidiennes. Ces tâches incombent aux conseillers pédagogiques de circonscription qui répondent à toute demande d'aide et de conseil de la part de ces enseignants nouvellement nommés. Ces missions ont été précisées dans la note de service n° 96-107 du 18 avril 1996.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Marie Idrac](#)

Circonscription : Yvelines (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38445

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1999, page 6923

Réponse publiée le : 5 juin 2000, page 3430